

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-96

COMMANDE PUBLIQUE

- **Groupement de commande entre les Villes de Roanne, le Coteau et Commelle Vernay**
- **Aménagement d'un itinéraire de déplacement sécurisé pour les modes actifs**
- **Marchés à procédure adaptée passés avec EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, COLAS FRANCE et EUROVIA DALA**

Un groupement de commande a été passé entre les villes de Roanne, Le Coteau et Commelle-Vernay pour l'aménagement sur le territoire des 3 communes d'un itinéraire de déplacement sécurisé pour les modes actifs.

A cet effet, une consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Cette consultation comporte une tranche et est décomposée en 3 lots :

- Aménagement du quai Pierre Semard
- Secteur Roanne du quai Pierre Semard au chemin des Varennes
- Secteur Commelle Vernay du chemin des Varennes à l'entrée Nord de Commelle Vernay

Les variantes étaient autorisées et les candidats avaient l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

- PSE 1 : Génie civil fibre
- PSE 2 : Plus-value pour enrobé grenailé
- PSE 3 : Reprise mode doux entrée Nord côté Ouest
- PSE 4 : Reprise trottoir entrée Nord côté Est

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 18 mois (dont 12 mois de parachèvement).

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 2 mai 2023 au journal l'ESSOR, au B.O.A.M.P. et mis en ligne sur le site internet de la Ville de Roanne.

Les offres étaient à remettre, au plus tard, pour le 31 mai 2023 à 12 heures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230828-DEC202396-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/08/2023

Affichage : 28/08/2023

Pendant la consultation, 31 dossiers ont été retirés. Au terme de celle-ci, 3 candidats ont déposé un pli dans les délais.

Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 1^{er} juin 2023.

A l'issue de cette vérification, les candidats ci-dessous ont été admis à présenter une offre :

- 1- EUROVIA DALA – 42153 RIORGES
- 2- GROUPE COLAS – 42210 MONTROND-LES-BAINS
- 3- EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – 42 PERREUX

Les offres ont été analysées, pour tous les lots, en fonction des critères de jugement suivants :

- Valeur technique des travaux : 40 %
- Prix des travaux : 60 %

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente Décision, les offres des entreprises suivantes ont été classées comme offre économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 : EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (offre variante) pour un montant de 317 103,86 € H.T. avec PSE 1. La part pour la Ville de Roanne s'élève à 77 246,32 € H.T. ;

Lot 2 : COLAS France (offre variante) pour un montant de 449 975,25 € H.T. avec PSE 2 après négociation ;

Lot 3 : EUROVIA DALA (offre base) pour un montant de 486 268,50 € H.T. avec PSE 3. Ce lot concerne uniquement la ville de Commelle Vernay.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du code de la commande publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget investissement.

ROANNE, le 28 AOUT 2023

Le Maire,

Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération

